

# Je suis en situation de handicap



## 1 Je suis en situation de handicap - je contacte ma Caf



J'appelle le 3230, je me déplace en accueil, ou je prends rendez-vous sur [Caf.fr](https://www.caf.fr).



La Caf m'informe de mes droits : Aah, Mva ou aides pour mon logement.



Mon médecin traitant m'invite à compléter ma demande auprès de la MdpH (Maison départementale des personnes handicapées).



J'ai besoin de conseil, je contacte ou je me rends à la Mda (Maison départementale de l'autonomie).



## 3 Je vérifie l'état de mon dossier - mes paiements



Je fais une demande de prestation en autonomie ou de manière accompagnée.



Je fournis les pièces réclamées par la Caf via Mon Compte.



Je reçois une alerte Mon Compte des mises à jour de mon dossier.



## 5 Dans quel cas je pourrais ne plus avoir de droits ?

- ☒ Ma situation change et je ne remplis plus les conditions administratives
- ☒ J'arrive en fin de période d'accord et je dois demander un renouvellement auprès de la MdpH pour la poursuite de mon droit
- ☒ J'atteins l'âge de retraite, je fais valoir mes droits auprès des organismes de vieillesse.



## 2 Je fais mon dossier Caf / MdpH



Je reçois la décision de la MdpH et la MdpH a fait suivre la décision à la Caf.



La Caf vérifie si je peux bénéficier d'une aide en regardant mes revenus, ma situation professionnelle, familiale, etc.



Si la Caf demande des pièces complémentaires, je les envoie pour la constitution de mon dossier.



## 4 Je mets à jour mon dossier



Je mets à jour si nécessaire :

- ☒ Déclaration des ressources trimestrielles
- ☒ Données personnelles
- ☒ Situation familiale et professionnelle
- ☒ Montant des pensions que je reçois d'autres organismes



Si je suis hospitalisé.e je le déclare à la Caf car cela peut avoir un impact sur mes droits.



Si mon dossier est suspendu, je prends contact avec la Caf.